

PAGE 2

Émigration à Niodior :

15 PERSONNES ARRÊTÉES , PRÈS DE 7000 LITRES DE CARBURANT ET 5 PIROGUES SAISIES

A l'heure
LE QUOTIDIEN D'INFORMATION DU LUNDI AU VENDREDI

N°051 MARDI 03 NOVEMBRE 2026 100f

ÉLECTRICITÉ :

L' ANSD révèle une baisse mensuelle de 6,5 % malgré la hausse de la SENELEC



PAGE 4

Reclassement des travailleurs de la justice :

LE GOUVERNEMENT OPTE FINALEMENT POUR DES DEMANDES INDIVIDUELLES



PAGE 4

ÉMIGRATION À NIODIOR :

15 personnes arrêtées , près de 7000 litres de carburant et 5 pirogues saisies

Une opération de sécurisation menée par la Brigade de proximité de Niodior a permis l'interpellation de quinze personnes dans les bolongs de Fondiong et de Diakar Wett. L'intervention, qui s'est déroulée du 31 octobre au 1er novembre 2026, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'émigration irrégulière.

Parmi les personnes interpellées figurent treize candidats présumés à l'émigration irrégulière et deux individus soupçonnés de complicité. L'opération a également conduit à la saisie de cinq pirogues et de cinq moteurs.

Les éléments de la Brigade ont en outre saisi 6 880 litres de carburant hors-bord ainsi que 120 packs d'eau. L'ensemble de ces saisies a été effectué au cours de cette opération menée dans les bolongs concernés.

L'enquête se poursuit afin de faire la lumière sur cette affaire et de déterminer les éventuelles responsabilités des personnes interpellées.



Consommation locale et autonomie laitière : Le plaidoyer d'Humundi et du CNCR au Sénégal

La 10e étape de la 9e édition du Festival Alimenterre s'est tenue au Sénégal sous la co-organisation du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) et de l'ONG internationale Humundi. Cet événement visait à sensibiliser l'opinion publique et les décideurs sur les enjeux de la souveraineté alimentaire et de la transition agroécologique.

Au cœur des débats figurait la question du « faux lait », composé de résidus de poudre dégraissée réengraissés à l'huile de palme, importés massivement depuis l'Europe. Ce phénomène fragilise l'économie locale et pénalise les producteurs sénégalais tout comme les éleveurs européens.



« C'est un honneur d'ouvrir et de participer à ce rendez-vous au Sénégal, axé sur la souveraineté alimentaire, un enjeu crucial pour Humundi. Notre ONG de solidarité internationale remet en question les modèles alimentaires actuels et propose des solutions axées en grande partie sur la transition agroécologique », a souligné Julie Vanderka, programmatrice et coordinatrice du Festival Alimenterre en Belgique.

Face à la concurrence des produits d'importation, les organisateurs ont rappelé la nécessité de faire évoluer le cadre réglementaire. La démarche visait à conjuguer la sensibilisation des consommateurs et le plaidoyer politique pour soutenir le développement de la filière laitière locale. « Notre organisation et le CNCR militent activement en faveur d'un changement d'orientations politiques et d'une valorisation des produits locaux », a affirmé Julie Vanderka.

Sur le terrain, la réussite de cette transition repose sur des besoins logistiques majeurs. Les acteurs ruraux ont pointé du doigt le manque d'infrastructures de conservation et de transport adaptées aux fortes chaleurs, un obstacle majeur à la collecte et à l'acheminement du lait vers les centres urbains.

« La chaleur ambiante nécessite un accompagnement logistique spécifique pour collecter, transformer et acheminer le lait vers les zones urbaines à forte consommation. Sans infrastructures adaptées pour la conservation et le transport, le lait collecté finit par se gâter », a expliqué Abdou Aziz Bâ, agropasteur dans le Sud du pays et secrétaire général de la FONGS.

Au-delà des aspects techniques, les intervenants ont mis en avant le rôle central des femmes dans la transformation des produits et l'orientation des habitudes alimentaires au sein des foyers. La valorisation de la production locale et la réorientation des choix de consommation sont apparues comme les leviers essentiels pour équilibrer la balance commerciale du pays.

« Si les mères incitent leurs familles à consommer ce que le pays produit au lieu d'imiter ce qu'elles voient à la télévision, nous atteindrons notre souveraineté alimentaire », a conclu Abdou Aziz Bâ.

LA LETTRE DE KIIRAAY NUMÉRO 7
LES RENDEZ-VOUS MANQUÉS DE SONKO AVEC L'HISTOIRE DU SÉNÉGAL

Quand l'obsession du pouvoir personnel prend le dessus sur l'intérêt national

Il est des moments où l'Histoire convoque les hommes d'État. Elle leur offre l'occasion de dépasser leurs ambitions personnelles, de taire leurs rancœurs et de se hisser à la hauteur de la Nation. Certains saisissent ces rendez-vous. D'autres les manquent. Et parfois, ils les manquent de manière si répétée que cela finit par révéler une conception inquiétante de la République.

Ousmane Sonko semble avoir fait de ces rendez-vous manqués une véritable spécialité politique.

Aujourd'hui, le Sénégal entre dans une page exceptionnelle de son histoire. Pour la première fois, le continent africain accueille un événement olympique : les Jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026. Des milliers de jeunes venus du monde entier foulent notre terre. Notre pays accueille le monde, expose son savoir-faire, valorise sa jeunesse et démontre sa capacité à organiser un événement de dimension internationale.

Ce rendez-vous dépasse les partis, les coalitions et les ambitions individuelles. Il appartient à la Nation tout entière.

Cette réussite est le fruit d'années de préparation, de sacrifices et d'engagement. Elle mobilise l'État, les collectivités territoriales, les organisateurs, les volontaires et l'ensemble du peuple sénégalais. Elle engage également la responsabilité du président de la République, Bassirou Diomaye Faye, premier représentant de notre Nation.

Dans un tel contexte, chaque responsable institutionnel devrait avoir à cœur de montrer un Sénégal uni, digne et conscient de ses responsabilités.
Mais voilà que le message publié par Ousmane Sonko, président de l'Assemblée nationale, vient rappeler une réalité préoccupante : chez certains responsables politiques, même les grands moments de la Nation semblent devoir être filtrés par le prisme des rivalités personnelles.
En saluant les organisateurs et en réservant une mention particulière au maire de Dakar, Abass Fall, sans reconnaître publiquement la place du chef de l'État dans ce rendez-vous historique, Sonko commet, à mes yeux, une faute politique et républicaine.

Il ne s'agit pas de réclamer des hommages pour Bassirou Diomaye Faye. Il s'agit de comprendre que le président de la République incarne l'État et représente le Sénégal devant le monde. On peut contester ses décisions, combattre sa politique et s'opposer à ses orientations. Mais on ne devrait jamais laisser les querelles personnelles prendre le dessus sur les exigences de la représentation nationale.

La République n'est pas une propriété partisane. La présidence de l'Assemblée nationale n'est pas une tribune de règlement de comptes. Et l'histoire du Sénégal ne saurait être réduite aux rivalités entre deux hommes.

Le problème est d'autant plus sérieux que cette attitude s'inscrit dans une succession de controverses qui interrogent la capacité d'Ousmane Sonko à distinguer le combat politique de l'intérêt supérieur de la Nation.

Souvenons-nous de février 2022. Le Sénégal venait de remporter sa première Coupe d'Afrique des nations. Une victoire historique, une explosion de joie populaire, un moment de communion nationale comme notre pays en connaît rarement.

Les Lions avaient offert au Sénégal bien davantage qu'un trophée. Ils avaient donné à tout un peuple une raison de se retrouver, au-delà des appartenances politiques, sociales et idéologiques.

Cette victoire n'était ni celle de Macky Sall, ni celle de son gouvernement, encore moins celle d'une formation politique. Elle était celle du Sénégal.

Pourtant, les controverses autour de la participation et de l'attitude d'Ousmane Sonko lors des célébrations officielles avaient révélé les limites d'une opposition qui semblait parfois incapable de suspendre son affrontement avec le pouvoir, même lorsque la Nation célébrait un moment historique.

C'est précisément là que se situe le problème : lorsqu'un homme politique ne parvient plus à séparer ses adversaires de ses compatriotes, il finit par confondre opposition et hostilité permanente.
Le patriotisme ne consiste pas à monopoliser les symboles nationaux, à s'autoproclamer défenseur du peuple ou à distribuer des certificats de patriotisme à ses adversaires. Il consiste à savoir reconnaître ce qui grandit le Sénégal, même lorsque cette réussite est portée par un pouvoir que l'on combat.

En janvier 2022, quatre militaires sénégalais engagés dans une mission régionale en Gambie perdaient la vie lors d'un accrochage avec des éléments du MFDC. Sept autres étaient capturés.

Derrière ces chiffres, il y avait des familles endeuillées, des enfants privés de leur père, des épouses plongées dans l'angoisse et des hommes qui avaient risqué leur vie sous le drapeau national.

Dans ces circonstances, la Nation attendait de ses responsables politiques un message clair de solidarité, de compassion et de condamnation.

Les controverses suscitées à l'époque par le silence reproché à Ousmane Sonko avaient profondément interrogé l'opinion.

Comment peut-on construire toute une identité politique autour du patriotisme et donner le sentiment que la solidarité nationale devient secondaire lorsqu'elle concerne des institutions ou des responsables avec lesquels on est en conflit ?

Le patriotisme n'est pas un slogan électoral. Il n'est pas un fonds de commerce. Il n'est pas une marque déposée par un parti politique.

On ne peut pas réclamer le monopole du patriotisme dans les discours et se montrer insuffisamment rassembleur lorsque la Nation souffre.

Nos militaires ne servent ni Macky Sall, ni Diomaye Faye, ni Sonko. Ils servent la République. Leur sacrifice mérite un respect qui ne devrait connaître aucune frontière partisane.

La célébration du 4 avril devrait également nous rappeler cette évidence : les institutions de la République sont plus grandes que les hommes qui les dirigent.

Le président de la République incarne l'unité nationale. Le président de l'Assemblée nationale exerce une fonction essentielle dans l'équilibre institutionnel. Ces deux responsabilités imposent de la hauteur, de la retenue et un sens aigu de l'État.

Ousmane Sonko a longtemps combattu le pouvoir depuis les rangs de l'opposition. Il a ensuite dirigé le gouvernement en qualité de Premier ministre. Il préside aujourd'hui l'Assemblée nationale.

Mais une question demeure : a-t-il véritablement changé de posture à mesure que ses responsabilités ont évolué ?

On ne peut pas éternellement gouverner avec les réflexes de l'opposition. On ne peut pas prétendre incarner une institution de la République tout en continuant à entretenir une logique de confrontation permanente.

La fonction impose des devoirs. Elle exige de la responsabilité. Elle commande parfois de taire ses frustrations personnelles pour préserver l'essentiel.

Le Sénégal n'a pas besoin d'un président de l'Assemblée nationale en compétition permanente avec le président de la République. Il a besoin d'institutions qui fonctionnent, de dirigeants qui se respectent et d'une majorité qui assume collectivement les responsabilités confiées par le peuple.

Il faut rappeler une vérité politique fondamentale : Bassirou Diomaye Faye a été élu président de la République par le suffrage universel. Il détient un mandat national dont il doit répondre devant les Sénégalais.

Cette légitimité ne lui confère aucune immunité politique. Il doit être évalué, critiqué et, le cas échéant, sanctionné démocratiquement.

Mais elle impose également que sa fonction soit respectée.

Ousmane Sonko n'est pas le président de la République. Il est le président de l'Assemblée nationale. Cette distinction n'est ni une question d'affinité personnelle ni un détail protocolaire. Elle constitue un fondement de notre architecture institutionnelle.

La République ne saurait fonctionner au rythme des ambitions d'un homme, aussi populaire soit-il. Aucun responsable politique ne peut s'arroger le droit de placer ses intérêts, ses frustrations ou ses rivalités au-dessus de la continuité de l'État.
Il est temps de sortir de cette politique de personnalisation permanente.

Le Sénégal appartient à ses citoyens, pas aux ambitions de ceux qui prétendent parler en leur nom.

Dans quelques années, nous nous souviendrons des Jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026. Nous reverrons les jeunes athlètes, les drapeaux, les cérémonies et la fierté d'avoir accueilli le premier événement olympique du continent africain.

Nous nous souviendrons également de la première CAN remportée par nos Lions, du courage de nos militaires et de toutes ces grandes séquences qui ont façonné notre mémoire collective.

Mais nous devrons aussi nous souvenir de la manière dont les responsables politiques auront répondu à ces rendez-vous.

À chaque grande occasion, Ousmane Sonko a eu la possibilité de démontrer que son attachement à la Nation dépassait ses différends politiques. À chaque occasion, ses attitudes controversées ont nourri le débat sur sa capacité à incarner le rassemblement républicain.

La politique n'est pas seulement l'art de conquérir le pouvoir. C'est aussi l'art de savoir s'élever au-dessus de soi-même lorsqu'on exerce des responsabilités publiques.

C'est peut-être là que se trouve la véritable différence entre un homme politique et un homme d'État.
Jean-Jacques Goldman chantait « À nos actes manqués ».

Pour ma part, je retiendrai les rendez-vous manqués d'Ousmane Sonko avec l'Histoire du Sénégal.

Car les grandes Nations ne se construisent pas avec des ego surdimensionnés, des rivalités permanentes et des querelles de leadership. Elles se construisent avec des hommes et des femmes capables de placer la République au-dessus de leurs ambitions.
Sonko peut continuer à chercher sa place dans l'histoire politique du Sénégal. Mais il ne peut pas exiger que l'histoire du Sénégal tourne autour de lui.

Et c'est précisément ce qu'il lui reste à comprendre.

Papa Ibrahima Senghor

Électricité : l' ANSD révèle une baisse mensuelle de 6,5 % malgré la hausse de la SENELEC



La production brute totale d'électricité a diminué de 6,5 % en variation mensuelle. Ce recul contraste avec une progression de 20,4 % sur un an, selon les chiffres de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), cités par pressafrik.

La baisse mensuelle s'explique principalement par le repli de 8,8 % des achats effectués auprès des producteurs tiers. Dans le même temps, la production propre de la SENELEC a progressé de 2,9 %, limitant la contraction de l'ensemble.

Cette évolution intervient alors que les marges du réseau sont mises à l'épreuve par une demande supérieure aux prévisions. En août, la consommation a culminé à 1 400 mégawatts, contre 1 250 mégawatts anticipés, absorbant les réserves disponibles, a indiqué Abdou Kader Kane, directeur principal Réseaux de la SENELEC. Le système est également fragilisé par le vieillissement du réseau, les travaux répétés et les pics de chaleur.

Sur un an, les achats auprès des autres producteurs ont augmenté de 28,3 %. La production propre de la société nationale d'électricité a, elle, légèrement reculé de 2,0 %. La SENELEC avait par ailleurs été privée de 240 mégawatts lors de l'arrêt de la centrale de Cap des Biches les 6 et 7 septembre, une perte de capacité qui réduit encore ses marges de production.a

RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS DE LA JUSTICE :

Le gouvernement opte finalement pour des demandes individuelles

Le ministre de la Justice Me Moussa Sarr, le secrétaire général national du Syndicat des travailleurs de la justice (SYTJUST), Me El Hadj Ayé Boun Malick Diop, a été informé de la décision des autorités d'inviter les agents concernés à introduire des demandes individuelles de reclassement.

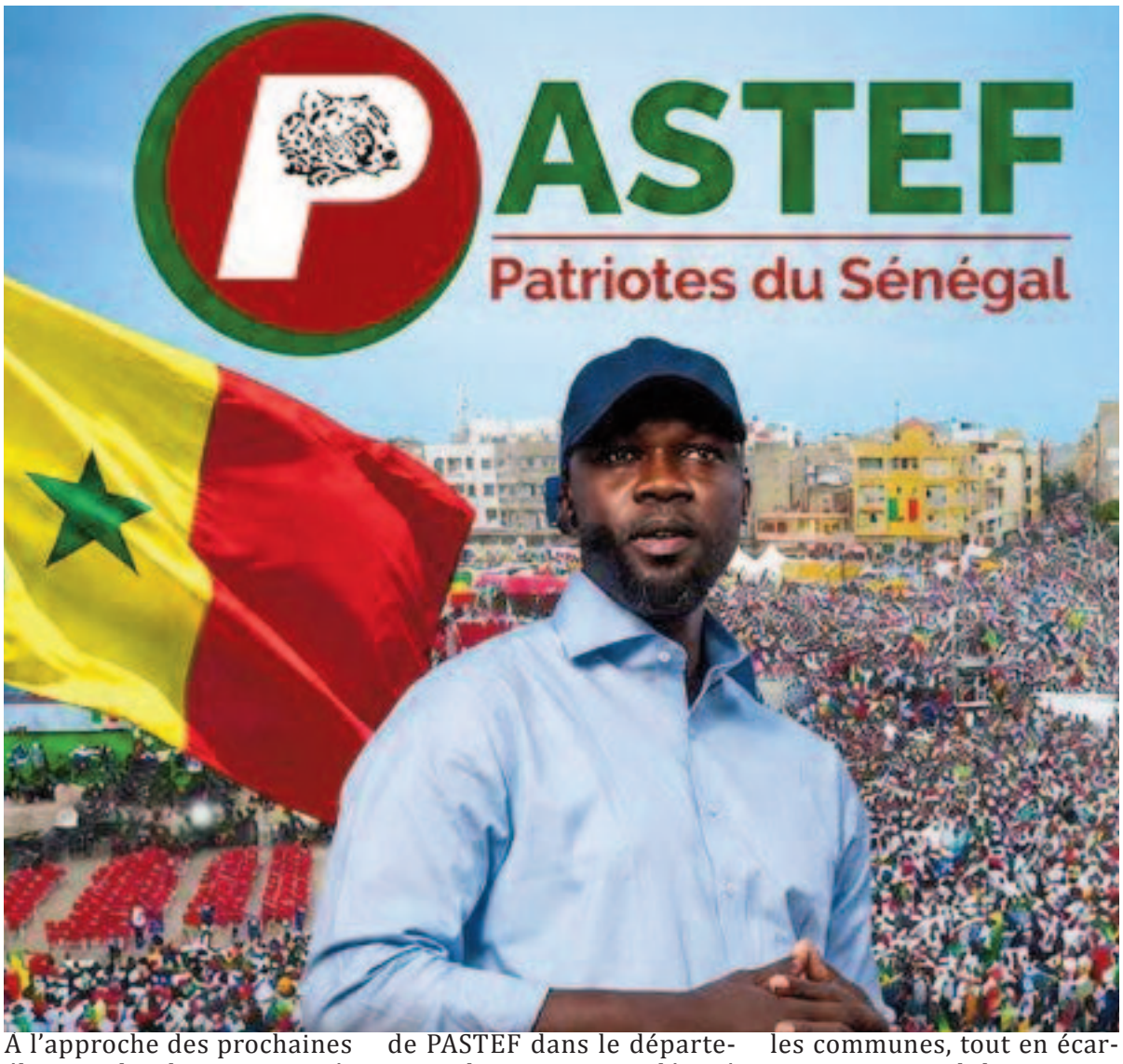
Dans un communiqué, le Bureau exécutif national (BEN) du SYTJUST indique que le ministre lui a annoncé la publication imminente d'un communiqué gouvernemental pour formaliser cette démarche. Chaque agent concerné devra ainsi déposer personnellement sa demande, conformément aux indications qui seront précisées par les autorités.

Cette décision constitue un revirement par rapport aux engagements précédemment pris par le ministre de la Fonction publique. Selon le syndicat, ce dernier s'était engagé à autoriser le regroupement des demandes, lesquelles devaient être introduites collectivement par le ministère de la Justice. Prenant acte de ce changement de position, le BEN du SYTJUST demande à tous les agents concernés de préparer et de déposer leurs dossiers dans les meilleurs délais, dès la publication du communiqué gouvernemental.

Le Bureau exécutif national appelle toutefois les travailleurs de la justice à rester mobilisés pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux. « La lutte continue ! », déclare le BEN.



Locales : PASTEF veut rafler toutes les communes de Bignona



A l'approche des prochaines élections locales, Bacary Diédhiou affiche les ambitions de PASTEF dans le département de Bignona. Le député vise une victoire dans toutes les communes, tout en écartant toute candidature personnelle à la mairie et en appelant à préserver les principes du parti face aux recompositions politiques.

Les enjeux de recomposition politique et les perspectives électorales dans le département de Bignona ont également été abordés par Bacary Diédhiou. Le député de PASTEF, membre de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, se dit « conscient des recompositions politiques en cours », mais affiche sa confiance dans l'ancrage territorial de sa formation.

Interrogé sur les perspectives électorales de PASTEF dans cette partie de la Casamance, le parlementaire met en avant « les résultats obtenus par son parti lors des dernières consultations électorales. »
Il estime que les victoires enregistrées dans plusieurs communes constituent un indicateur de la confiance dont bénéficie encore le mouvement auprès des populations.
Bacary Diédhiou cite notamment les municipalités de Bignona et de Balingore, dont il salue « le travail des équipes municipales. »

Il met également en avant les perspectives de développement économique local, avec notamment un projet de pôle industriel porté avec l'APROSI.

Pour lui, la synergie entre les collectivités territoriales constitue un levier important pour accélérer les réalisations et renforcer l'implantation de PASTEF.

Interrogé sur une éventuelle candidature à la mairie, le député écarte cette hypothèse.

« Non, je ne suis pas candidat. Je suis déjà à l'Assemblée nationale », répond-il dans l'émission Diano-Bi sur Sud Fm, avant de saluer le travail des maires de sa formation politique.

Le parlementaire se montre néanmoins confiant quant aux prochaines échéances locales. Il affirme que PASTEF entend consolider son implantation dans le département et ambitionne de remporter l'ensemble des communes de Bignona.

PASTEF:

Dr Ndeye Marième Samb Touré démissionne et rejoint le président Diomaye

La coordonnatrice du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA), Dr Ndeye Marième Samb Touré, a annoncé sa démission de PASTEF – Les Patriotes et réaffirmé son soutien au président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Elle l'a fait savoir dans une déclaration adressée à ses « amis », « camarades » et « compatriotes ». Dans sa déclaration, elle situe sa décision dans un « contexte politique actuel » qu'elle décrit comme marqué par des tensions entre les institutions et par de multiples défis auxquels l'Exécutif fait face. Elle affirme que le pays a davantage besoin de « génie » et de solidarité que de confrontations politiques permanentes. Selon elle, le chef de l'État doit pouvoir exercer pleinement ses responsabilités constitutionnelles, dans le respect de l'équilibre des pouvoirs, afin de répondre aux attentes des Sénégalaises et des Sénégalais.

La responsable du PUMA présente son soutien au chef de l'État comme une démarche de conviction, de responsabilité et de fidélité aux valeurs républicaines. Elle dit avoir pris sa décision « après mûre réflexion » et la justifie par sa confiance en la vision du président, en son sens des responsabilités et en sa détermination à consolider les institutions, à préserver la stabilité du pays et à poursuivre les transformations économiques et sociales attendues par les citoyens.
Elle salue en particulier l'attention accordée par le président Faye à l'équité territoriale, à la justice sociale et au développement harmonieux des régions. Le développement national, insiste-t-elle, doit profiter équitablement à toutes les régions et à toutes les populations, sans distinction, condition selon elle d'un Sénégal « véritablement uni et solidaire ».

Sur son départ de PASTEF, Dr Samb Touré indique que son engagement au sein de la formation a été sincère. Elle dit conserver un profond respect pour ses anciens compagnons et pour les combats menés ensemble en faveur d'un Sénégal souverain, juste et prospère. Elle ajoute avoir toujours considéré que l'engagement politique doit servir une ambition collective et l'intérêt supérieur de la Nation. Elle assure que son engagement pour un Sénégal souverain, juste et prospère demeure intact. Au-delà des appartenances politiques, elle dit vouloir continuer à défendre les valeurs républicaines, la cohésion nationale et toute initiative contribuant au progrès du pays, sous l'impulsion du président de la République.



Dr Ndeye Marième Samb TOURE

Chers amis, chers camarades, chers compatriotes,

Dans le contexte politique actuel, marqué par des tensions entre les institutions et par de multiples défis auxquels l'Exécutif fait face, je tiens à réaffirmer avec force mon soutien au Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE.

Je demeure convaincue que notre pays a davantage besoin de notre génie et de notre solidarité pour conduire notre nation sur la voie du développement que de confrontations politiques permanentes. Le Président de la République doit pouvoir exercer pleinement ses responsabilités constitutionnelles, dans le respect de l'équilibre des pouvoirs, afin de répondre aux attentes et aux aspirations des Sénégalaises et des Sénégalais.

Mon soutien au Chef de l'État s'inscrit ainsi dans une démarche de conviction, de responsabilité et de fidélité aux valeurs républicaines qui ont toujours guidé mon engagement.

Dans cet esprit, et après mûre réflexion, je vous informe également de ma décision de démissionner de PASTEF – Les Patriotes. Mon engagement au sein de cette formation politique a été sincère, et je garde un profond respect pour mes anciens compagnons ainsi que pour les combats que nous avons menés ensemble en faveur d'un Sénégal souverain, juste et prospère.

J'ai toujours considéré que l'engagement politique devait servir une ambition collective et l'intérêt supérieur de la Nation. C'est en cohérence avec cette vision, et en toute responsabilité, que j'ai fait le choix d'apporter un soutien plein, entier et assumé au Chef de l'État. Ce choix repose sur ma confiance en sa vision, en son sens des responsabilités et en sa détermination à consolider nos institutions, à préserver la stabilité de notre pays et à poursuivre les transformations économiques et sociales auxquelles nos concitoyens aspirent légitimement.

Je salue particulièrement l'attention qu'il accorde à l'équité territoriale, à la justice sociale et au développement harmonieux de nos régions. Le développement national doit en effet profiter équitablement à toutes les régions et à toutes les populations, sans distinction. C'est à cette condition que nous pourrons construire un Sénégal véritablement uni et solidaire.

Mon engagement pour un Sénégal souverain, juste et prospère demeure intact. Au-delà des appartenances politiques, je continuerai à défendre les valeurs républicaines, la cohésion nationale et toute initiative contribuant au progrès de notre pays, sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE.

KAOLACK :

Pastef perd une figure politique avec le départ de Lamine Sène

Lamine Sène a officiellement rejoint les rangs du parti République des Valeurs, dirigé par Thierno Alassane Sall le weekend passé après de profondes avec le leader de la République des valeurs.

En effet , son adhésion a été officialisée le week-end dernier, en présence du secrétaire général de cette formation politique, marquant ainsi une nouvelle étape dans son parcours politique.

Ancien coordonnateur de la coalition Yewwi Askan Wi à Kahone lors des élections municipales de 2022 et responsable de la logistique de la coalition Diomaye Président à l'occasion des élections législatives de 2024, Lamine Sène a également évolué au sein de Pastef.

Il est actuellement conseiller municipal à la mairie de Kahone.
Après plusieurs années d'engagement dans différentes formations et coalitions politiques, il a ainsi décidé de poursuivre son parcours sous la bannière de République des Valeurs.

Ce choix intervient après sa participation à plusieurs activités politiques et électorales, notamment dans le département de Kaolack.

Se présentant comme un acteur politique attaché aux principes de justice, Lamine Sène affirme inscrire son engagement dans la défense de cette valeur.

Il entend désormais poursuivre ses activités politiques au sein de sa nouvelle formation, après de riches expériences.



La séance plénière de ce mardi 3 novembre à l'Assemblée nationale s'annonce décisive pour l'avenir du projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2026. Après un deuxième rejet du texte en commission, les députés de Pastef maintiennent leurs réserves, estimant que leurs exigences n'ont pas été prises en compte. Face à ce blocage, le gouvernement pourrait être tenté de recourir à un mécanisme constitutionnel pour assurer l'adoption du texte.

Les instructions du président Diomaye Faye

Lors du Conseil des ministres du mercredi 28 octobre, le président Bassirou Diomaye Faye a rappelé que « la continuité des pouvoirs publics demeure un impératif pour asseoir la crédibilité des institutions de la République ». Il a demandé au Premier ministre de prendre « toutes les dispositions juridiques idoines et mesures adéquates » pour permettre la mise en œuvre des politiques, programmes et projets inscrits dans le PLFR 2026 et le projet de loi de finances 2027. Sans évoquer directement les tensions avec la majorité parlementaire, cette directive intervient dans un contexte de désaccords persistants entre l'Exécutif et les députés de Pastef.

L'article 86, une option constitutionnelle

Si aucun compromis n'est trouvé en plénière, le Premier ministre dispose d'une possibilité prévue par l'article 86, alinéa 6, de la Constitution. Celui-ci dispose : « Le Premier Ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. »

Compromis, rejet ou recours à l'article 86

Trois issues se dessinent à la veille de cette plénière. La première serait un compromis de dernière minute entre le gouvernement et les députés de Pastef, permettant une adoption du texte par la voie parlementaire ordinaire. La deuxième serait un rejet lors du vote en séance, si les divergences persistent. La troisième consisterait, pour le Premier ministre, à engager la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi de finances, conformément à l'article 86, ce qui ouvre la possibilité d'une motion de censure.

On peut s'attendre à une plénière sous haute tension ce mardi l'hémicycle avec le ministre de l'Economie des Finances et du Plan Cheikh Diba au devant de la scène.

Abdou Rakhmane Diouf appelle l'opposition à rejoindre son « arc républicain »



« Moi, je prends mes responsabilités et je veux une grande coalition républicaine », a déclaré Abdourahmane Diouf. Le ministre appelle les partis d'opposition et les acteurs préoccupés par la situation institutionnelle à se rassembler autour d'un « arc républicain ».

Sa proposition intervient alors que Bassirou Diomaye Faye a annoncé son intention de créer un grand parti politique unifié. Quelques jours après cette annonce, le mouvement Le Sénégal En Mouvement vers l'Excellence (SEME-JI KOOM KOOM), dirigé par le ministre de l'Industrie et du Commerce Serigne Guèye Diop, a officialisé sa fusion dans la future formation. Deux démarches se dessinent ainsi autour du chef de l'État : un rassemblement au sein d'un parti unifié et l'« arc républicain » défendu par Abdourahmane Diouf, qui entend préserver les identités politiques des formations participantes.

La coalition proposée par Abdourahmane Diouf pourrait réunir l'APR, Rewmi, le PDS et l'AFP. Il les invite à rechercher des convergences avec le président Bassirou Diomaye Faye, sans renoncer à leurs identités ni à leurs ambitions politiques. L'adhésion à Kiiraay, son mouvement, n'est pas une condition pour participer à cette initiative.

Dans son intervention, dont l'AFP rend compte et que rapporte également leral, le ministre présente la préservation des institutions comme une priorité qui dépasse les appartenances partisanes. Il estime qu'une ambition politique suppose d'abord l'existence d'une République solide, que l'on vise la présidence, un siège de député ou une fonction ministérielle.

Abdourahmane Diouf s'en prend aussi à la majorité parlementaire de Pastef, à laquelle il reproche notamment de s'opposer au budget. Selon lui, cette position risque d'affecter la vie quotidienne des populations. Il accuse par ailleurs ses adversaires de contribuer à créer des difficultés avant de se présenter comme capables d'y répondre.

« Le patron de Pastef, c'est fini au plan politique », a affirmé Abdourahmane Diouf.

C'est une nouvelle étape dans la modernisation des transactions financières dans l'espace UEMOA. Ce lundi 2 novembre 2026, la Plateforme de Paiement Instantané et Interopérable (PI-SPI) entre officiellement en vigueur, conformément aux instructions de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

PI-SPI signifie Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané. C'est une infrastructure régionale mise en place par la BCEAO pour faciliter les transferts d'argent et les paiements dans les huit pays de l'UEMOA.

Cette infrastructure régionale permet d'effectuer des transferts d'argent et des paiements instantanés entre différents établissements financiers, banques, opérateurs de mobile money et institutions de microfinance, sans distinction de réseau.

Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, PI-SPI facilite notamment les transferts entre portefeuilles électroniques et comptes bancaires compatibles. Elle prend également en charge les paiements par QR code.

Autre avantage annoncé : la gratuité des transferts entre particuliers pour les opérations concernées. L'objectif est de réduire les coûts des transactions, de favoriser l'inclusion financière et de faciliter les échanges économiques dans les huit pays de l'UEMOA.

Des exemples pour mieux comprendre le fonctionnement de PI-SPI, notamment au Sénégal.

Transférer de l'argent d'Orange Money vers une banque
Un client qui possède 25 000 FCFA sur son compte Orange Money veut envoyer 10 000 FCFA à un ami qui est client de la CBAO.

Grâce à PI-SPI, si les deux établissements sont connectés à la plateforme, il peut effectuer le transfert directement, sans que le bénéficiaire ait besoin d'un compte Orange Money.

2. Envoyer de l'argent d'une banque vers Wave
Un commerçant dispose de 100 000 FCFA sur son compte bancaire à la Banque islamique du Sénégal. Il souhaite envoyer 15 000 FCFA à un fournisseur qui utilise Wave.

Si les deux services sont participants à PI-SPI, le transfert peut être effectué instantanément.

3. Payer un commerçant sans espèces
Un client achète des marchandises dans une boutique à Dakar pour 8 500 FCFA.

Le commerçant affiche un QR code. Le client le scanne avec son application de paiement compatible, confirme le montant et valide la transaction. Le commerçant reçoit immédiatement le paiement.

4. Envoyer de l'argent vers un autre pays de l'UEMOA
Un Sénégalais souhaite envoyer 50 000 FCFA à un parent vivant à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Si les établissements des deux personnes sont connectés à PI-SPI, le transfert peut être effectué directement, sans passer par un circuit classique de transfert international.

5. Effectuer un transfert à n'importe quelle heure
Un client souhaite envoyer de l'argent à 23 heures ou un dimanche. Avec PI-SPI, les transactions sont possibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

BEACH-VOLLEY À SALY : LES DEUX PAIRES SÉNÉGALAISES ÉLIMINÉES EN HUITIÈMES



Les garçons ont cédé devant le Chili et les filles face au Mexique, lundi 2 novembre. Le Sénégal quitte les deux tableaux du tournoi de beach-volley des Jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026.

D'après les résultats publiés par le CNOSF, Souleymane Seck Ciss et Mouhamed Moustapha Sidibé ont perdu leur huitième de finale contre les Chiliens Gael Arias Saldias et Francisco Farias Valdivia, 17-21 puis 20-22.

Dans le tableau féminin, Nafi Ségnane et Aminata Tine se sont inclinées face aux Mexicaines Celia Yazbeth Lopez Higuera et Angela Perez Araujo, 13-21 puis 14-21.

Deux équipes sorties de la phase de poules

Le tournoi masculin avait commencé par une victoire sénégalaise contre les Palaos, samedi 31 octobre. Sidibé et Ciss avaient remporté les deux manches, 21-11 et 21-12, en 31 minutes.

Le lendemain, les Suédois Casper Tjernqvist et Henrik Brus ont déclaré forfait pour blessure. Les Sénégalais ont ensuite perdu contre les Turcs Freddie Jude Foks et Polat Kemal Eser, 12-21 et 15-21. Ils ont terminé deuxièmes de la poule F, une place qui leur ouvrait directement les huitièmes.

Chez les filles, le premier succès contre le Cap-Vert, le 31 octobre, avait été suivi d'une deuxième victoire contre la République dominicaine, dimanche 1er novembre. Ségnane et Tine avaient battu Zoe Paniagua et Yerelin Reyes Montero, 21-17 et 21-19.

Les Sénégalaises ont ensuite perdu contre la Malaisie, 15-21 et 14-21. Avec deux victoires et une défaite, elles se sont qualifiées parmi les meilleures troisièmes.

Le tournoi de Saly se poursuit avec les quarts de finale et les demi-finales programmés mardi 3 novembre. Les rencontres pour les médailles de bronze et d'or sont prévues mercredi 4 novembre.

JOJ DAKAR 2026 : LES LIONCELLES S'INCLINENT LOURDEMENT FACE À L'AUSTRALIE EN RUGBY À 7

L'équipe féminine sénégalaise de rugby à 7 a manqué son entrée en lice aux Jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026. Les Lioncelles se sont inclinées sur le score de 32 à 0 face à l'Australie, au stade Iba Mar Diop.

Face à une équipe australienne bien organisée et efficace, les Sénégalaises n'ont pas réussi à trouver la faille. Les Australiennes ont imposé leur rythme tout au long de la rencontre, avec une solide prestation collective.

Mia Shelley s'est particulièrement illustrée en inscrivant deux essais. Quatre autres joueuses australiennes ont également participé au succès de leur équipe, qui s'impose largement sur le score de 32 à 0.

Malgré cette défaite, les Lioncelles devront rapidement se remobiliser pour aborder leurs prochaines rencontres avec davantage de détermination dans cette compétition olympique.

